

## Conditions générales du programme de fidélité

\*\*L'adhésion au programme de fidélité Passion Beauté est proposée gratuitement aux clients de plus de 15 ans qui le demandent, dans toutes les Parfumeries - Instituts Passion Beauté participantes. Pour adhérer, il suffit de remplir et signer le bulletin d'inscription prévu à cet effet, disponible dans les points de vente Passion Beauté participant au programme de fidélité puis de le déposer dans un point de vente participant. Le compte fidélité est personnel et ne peut être cédé. Le compte fidélité permet à son titulaire, après s'être identifié, de cumuler des points lors de ses achats dans toutes les Parfumeries - Instituts Passion Beauté participantes. Les points sont attribués selon les modalités et barèmes en vigueur au jour de l'achat et disponibles dans les Parfumeries – Instituts Passion Beauté participantes. Ces points sont cumulés sur un « compte fidélité » dont le solde est consultable sur Internet : [www.passionbeaute.fr](http://www.passionbeaute.fr), ou sur simple demande à l'accueil de l'une des Parfumeries - Instituts Passion Beauté participantes. Ces points ne peuvent être ni cédés ni échangés contre espèces. En cas de demande de remboursement des produits par le client, les points fidélité afférents à l'achat ayant fait l'objet du remboursement seront débités du compte fidélité du client. En cas d'échange d'un produit ayant généré l'octroi de points, le nombre de points correspondant ne sera pas crédité une seconde fois. Lorsque le compte fidélité atteint le seuil en vigueur, un chèque fidélité est envoyé par courrier au titulaire de la carte. Ces chèques fidélité, libellés Toutes Taxes Comprises (T.T.C) sont à valoir exclusivement dans les Parfumeries - Instituts Passion Beauté participantes et sur l'achat des produits qu'elles diffusent, hors promotions et soldes. Ils sont non cessibles et utilisables en une seule fois, et valables jusqu'à la date limite spécifiée au recto. Pour tout achat réglé en totalité ou en partie avec un chèque de Fidélité et/ou Anniversaire et/ou lié à une opération marketing, seul le montant hors chèque(s) permettra l'attribution de points. En aucun cas, les chèques fidélité ne pourront être échangés contre espèces en totalité ou en partie. Les chèques fidélité abîmés, grattés, déchirés ou endommagés pourront être refusés. Indépendamment du nombre de points dont il dispose, le titulaire bénéficiera ponctuellement de certains avantages proposés en magasin. Ils seront indiqués en magasin et/ou sur [www.passionbeaute.fr](http://www.passionbeaute.fr) ou lui seront adressés directement par courrier, email ou SMS. A l'occasion de son anniversaire et sous réserve, d'une part, que le titulaire ait renseigné le champ « date de naissance » du formulaire d'adhésion, d'autre part, qu'il ait réalisé au moins un achat dans les 12 derniers mois en s'identifiant, un « chèque anniversaire » sera envoyé par courrier à son domicile. Il est valable sur tous les articles et services en Parfumerie et Institut, hors promotions et soldes, et sans montant minimum d'achat. Il ne peut être cédé et est strictement personnel. Il est valable jusqu'à la date limite spécifiée au recto, sur identification du titulaire du compte fidélité, dans les Parfumeries-Instituts Passion Beauté participantes. Des points supplémentaires pourront aussi être attribués au titulaire sans obligation d'achat, en certaines occasions exceptionnelles. Ponctuellement, les chèques fidélité pourront être adressés par anticipation aux titulaires et seront déclenchés à partir de critères plus accessibles que ceux en vigueur. Pourra également être réservée au titulaire du compte fidélité la participation à des animations particulières. Tout ou partie des règles, droits et avantages, montants et conditions exposés dans les présentes Conditions Générales pourront être modifiés ou supprimés à tout moment. La dernière version des Conditions Générales d'Utilisation applicables au Programme est celle consultable sur le site internet [https://emailing-cdn.aquitem.net/PASSION\\_BEAUTE/CGU/Conditions\\_generales\\_du\\_programme\\_de\\_fidelite.pdf](https://emailing-cdn.aquitem.net/PASSION_BEAUTE/CGU/Conditions_generales_du_programme_de_fidelite.pdf) Aucune modification ou suppression, y compris la suppression de la carte, n'ouvrira droit à indemnisation pour le titulaire. De même, le programme de fidélité Passion Beauté pourra être écourté, interrompu ou arrêté unilatéralement. Passion Beauté est exonéré de toute responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies et dysfonctionnements du programme de fidélité, quelles que soient leurs causes. Passion Beauté fera néanmoins tout son possible pour conserver au titulaire, en cas d'anomalie, le bénéfice de son cumul de points fidélité. En cas de vol ou de perte de la carte de fidélité, le titulaire devra se rendre dans l'une des Parfumeries - Instituts Passion Beauté participantes. Après vérification, l'ancienne carte sera désactivée et une nouvelle carte lui sera alors remise, après avoir rempli un nouveau bulletin d'inscription. Cette nouvelle carte permettra au titulaire de bénéficier des points fidélité non utilisés acquis avec la précédente carte. S'il n'a pas satisfait à cette formalité dans les conditions énoncées ci-dessus, le titulaire perd la possibilité d'utiliser les points fidélité

accumulés ainsi que tous les autres avantages associés. Dans la mesure où il ne s'agira pas de la souscription d'une nouvelle carte, il ne lui sera pas crédité de points de bienvenue. En cas de perte de son numéro de compte fidélité, le client peut se rendre dans son magasin habituel afin d'obtenir ce numéro, sous réserve de communiquer des informations précises le concernant (ex : nom, prénom, code postal, date de naissance...). Les informations recueillies à partir du formulaire et identifiées par un astérisque sont nécessaires à la création et la gestion du compte fidélité du titulaire. A défaut d'être renseignées, son compte de fidélité ne pourra pas être créé et il ne pourra pas bénéficier du programme de fidélité ni recevoir les offres commerciales associées. Les autres informations collectées permettent de mieux le connaître et d'améliorer les offres et services fournis dans le cadre du programme de fidélisation. L'utilisation de la carte de fidélité entraîne la collecte des données afférentes à ses achats. Ces données sont utilisées exclusivement pour la gestion du programme de fidélisation ainsi qu'à des fins statistiques. Les données collectées sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans suivant la fin de la relation commerciale, hors obligation légale d'archivage. Les responsables du traitement sont le magasin qui recueille les données ainsi que les entités du groupement auquel il appartient, à savoir société Passion Beauté 231 rue La Fontaine. Immeuble Technipôle – Bâtiment B - 94120 FONTENAY SOUS-BOIS. Les données sont collectées sur la base du consentement du titulaire conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD). Ces données sont destinées à tous les magasins membres du réseau Passion Beauté qui participent au programme de fidélité, ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants sélectionnés pour la gestion du programme de fidélité. Elles pourront également être communiquées aux partenaires du programme de fidélisation avec votre accord (case à cocher) Liste des partenaires disponible sur [www.passionbeaute.fr/content/55-protection-des-donnees-personnelles](http://www.passionbeaute.fr/content/55-protection-des-donnees-personnelles). Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 RGPD, le titulaire dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition à la collecte de ses données. Il peut exercer ses droits auprès du Responsable de traitement en adressant une demande à l'adresse Passion Beauté 231 rue La Fontaine. Immeuble Technipôle – Bâtiment B - 94120 FONTENAY SOUS-BOIS. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).